

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mardi 10 novembre 2020 à 20h00 à la salle de la Danoterie, sous la présidence de Jérôme Ricordel, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 03/11/2020

PRESENTS : Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Solène Migliorati, Didier Mouraud, Laetitia Barreau, Didier Martin, Karen Pitré, Frédérique Tressel, Alexandra Guiho, Emmanuel Raoult, Geneviève Menoret, Florian Boyère, Erwan Genet, Catherine Laillé, Stéphane Poulain, Aurélie de Cassagnac, Annabelle Mazan, Philippe Mahé.

PROCURATION : Clarisse Ollivier a donné procuration à Régis De Barmon

SECRETAIRE DE SÉANCE : Florian Boyère

M. Le Maire demande à l'ensemble du Conseil municipal de faire une minute du silence suite aux événements dramatiques vécus au mois d'Octobre avec l'assassinat de M. Paty et l'attentat de Nice. Après cette minute de recueillement, M. Le Maire souligne que le conseil municipal ne sera pas demandé à huis clos et qu'indirectement compte tenu des motifs de déplacement, il sera difficile aux habitants de pouvoir venir.

1- Approbation du Compte-Rendu du 17/09/2020 :

Mme Annabelle Mazan indique que concernant le règlement du conseil municipal et notamment l'utilisation du portable, qu'il y ait la possibilité de le laisser en mode silencieux au lieu et place d'éteint.

Vote à l'unanimité

2- Désignation des membres de la commission de contrôle :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de nommer les conseillers municipaux qui seront membres titulaires de la commission de contrôle : Catherine Laillé, Florian Boyère, Clarisse Ollivier, Philippe Mahé, Aurélie De Cassagnac, de nommer les conseillers municipaux qui seront membres suppléants de la commission de contrôle : Alexandra Guiho, Erwan Genet, Geneviève Menoret, Annabelle Mazan

Vote à l'unanimité

3- Convention Maison du Canal : Avenant n°2 :

Rapporteur : Didier Martin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'occupation de la Maison du Canal, permettant son renouvellement pour un an, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention,

Vote à l'unanimité.

4- Actualisation du Document Unique :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide le document unique d'évaluation des risques professionnels actualisé et le plan d'action, s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

5- Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, acte l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde, dit que cette actualisation fera l'objet d'un nouvel arrêté du Maire, et dit que ce document est consultable en Mairie

Vote à l'unanimité.

6- Redon Agglomération : Fonds de concours Fonctionnement :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter auprès de Redon Agglomération, le fonds de concours de fonctionnement, pour l'année 2020, portant sur l'entretien de la voirie communale, pour un montant de 44 961 €, et de donner mandat au Maire pour la signature de la convention correspondante.

Vote à l'unanimité.

7- Redon Agglomération : Convention de travaux et d'entretien du patrimoine :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention qui acte un travail collaboratif entre Redon Agglomération et la commune dans les champs d'interventions définies (voirie, bâtiments, environnement), mais également dans les modalités d'interventions et de remboursement, et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention

Vote à l'unanimité.

8- Redon Agglomération : Transfert du Budget Assainissement :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de transférer l'intégralité des résultats de clôture du budget annexe « Assainissement », constatés au 31 décembre 2019, au budget annexe « 14525 – Assainissement délégué » de REDON Agglomération, à savoir :

- Excédent de fonctionnement : 11 495.64 €
- Excédent d'investissement : 146 960.13 €

De prendre acte qu'une délibération concordante sera prise par le conseil communautaire, à l'issue du positionnement de l'ensemble des communes concernées, de préciser que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectuera selon le schéma comptable suivant :

- Dépense sur le budget principal de la commune au compte 678
- Recette sur le budget annexe « 14525 – Assainissement délégué » de REDON Agglomération au compte 778 ;

De préciser que le transfert de l'excédent d'investissement s'effectuera selon le schéma comptable suivant :

- Dépense sur le budget principal de la commune au compte 1068
- Recette sur le budget annexe « 14525 – Assainissement délégué » de REDON Agglomération au compte 1068 ;

D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de REDON Agglomération, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Vote à l'unanimité

9- Redon Agglomération : Mise à disposition des biens :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de REDON Agglomération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et de préciser que le transfert comptable de la commune à REDON Agglomération se fera par opérations non budgétaires par les comptes publics, vers le budget annexe « 14525 – Assainissement délégué ».

Vote à l'unanimité

10- Décision modificative n°1 :

Rapporteur : Didier Mouraud

M. le rapporteur propose d'effectuer les écritures comptables ci-dessous, à la suite du transfert du Budget Assainissement à Redon Agglomération :

Recettes Investissement	Dépenses Investissement
Chapitre 001 : + 146 960.13 €	Compte 1068 : + 146 960.13 €
Recettes de Fonctionnement	Dépenses de Fonctionnement
Chapitre 002 : + 11 495.64 €	Compte 678 : + 11 495.64 €

Vote à l'unanimité

11- Création de la Commission Mixte Marché Alimentaire :

Rapporteur : Laëtitia Barreau

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de la commission Mixte Marché alimentaire, et de retenir la composition de la commission telle qu'annoncée ci-dessous :

FONCTIONS	NOMS
Président	Jérôme Ricordel
Membres élus de la commission Marché	Laëtitia Barreau, Solène Migliorati, Catherine Laillé, Frédérique Tressel, Stéphane Poulain, Erwan Genet, Florian Boyère, Annabelle Mazan
Représentants des commerçants du marché	M. Pourtaud, Mme Renaudeau
Syndicats Professionnels	Membres élus des 2 syndicats
Représentants des commerçants sédentaires	2 membres possibles

Vote à l'unanimité

12- Rapport annuel : Assainissement :

Rapporteur : Régis De Barmon

M. Le rapporteur présente à l'ensemble du conseil municipal la synthèse de l'exercice 2019 du délégataire. Le conseil municipal prend acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie

13- Atlantic 'Eau : rapport annuel :

Rapporteur : Régis De Barmon

M. le rapporteur rappelle à l'ensemble du conseil municipal la synthèse de l'exercice 2019 de la gestion du service public d'eau potable.

Le rapporteur indique que ce rapport est à la disposition du public pour toute information complémentaire.

14- Compte-rendu des commissions et délégations :

Commission tourisme : La commission a travaillé sur les 4 prochains « Mardis de Juillet 2021 ».

Commission Communication : réflexion et devis en cours sur l'implantation future de panneau d'affichage numérique avec 2 choix d'implantations. Néanmoins, attente de la faisabilité et devis du SYDELA.

Commission Animation : A été prévu le 30 Octobre une animation du centre bourg avec la nouvelle mise en place du Marché sur la place la Danoterie. Malheureusement, animation annulée suite au COVID.

Commission Artisans Commerçants : Rencontre avec les commerçants non-sédentaires. Arrivée de nouveaux exposants : un primeur bio et un Food truck crêpes-galette.

Rencontre avec les deux syndicats des commerçants non-sédentaires et la CCI. Le règlement du marché est en cours.

La commission avec la commission Animation travaille sur une animation pendant la période de Noël.

CME Organisation pour la remise de cadeaux par les enfants pour les personnes âgées de l'EHPAD.

Election du CME, le 04/12/2020 mais celle-ci s'effectuera dans les écoles au lieu et place de la Mairie, compte tenu de la crise sanitaire.

Commission Enfance : La commission s'est réunie notamment pour les repas du restaurant scolaire. Le nouveau protocole des écoles n'a pas eu d'impact sur les services car le choix avait été de protéger au plus les enfants, en s'organisant par classe puis ilots différenciés.

Les adjoints et M. le Maire ont donné aux deux écoles lors de la rentrée, deux masques par enfant.

Commission Environnement : La commission s'est réunie pour continuer l'inventaire Bocager, dossier suivi par le Syndicat Isac Cher Don. Cette commission a été élargie pour que des agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, président d'association de groupement d'eau puissent partager ce travail.

Une consultation aux habitants va avoir lieu d'ici la semaine prochaine et pour une durée de plus d'un mois. Deux permanences le samedi seront faites par le Syndicat si les habitants souhaitent des renseignements complémentaires.

La consultation se déroulera dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

-Réunion avec les services d'eaux et l'ARS

-Réunion également avec la commission pour discuter des différents problématiques des dépôts sauvages, de la particularité des services d'eau et de l'inventaire bocager.

-La Réunion sur les Transmission avec CAP44 a été reporté suite aux conditions sanitaires.

Commission Voirie : La Rue du Stade, des Acacias et les Nouettes ont fait l'objet d'un aménagement de voirie en enrobé pendant les congés de la Toussaint.

Il y a eu l'arasage et le bi-couche sur la « route des bosses ».

Pour la place La Danoterie, les plantations devraient commencer semaine prochaine.

Commission Bâtiment : Pas de réunion avec la commission mais visite du CAUE à l'école maternelle.

Remerciement auprès de M. Serge Jacobert pour sa présence et les explications données à l'ensemble du groupe présent.

La Mairie de Quilly souhaite visiter également la chaufferie bois. Un rendez-vous est donc prévu.

Salle des sports : -Les travaux d'accessibilité ont bien avancé. L'élévateur est en cours d'installation.

-Prise de rendez-vous avec un architecte pour travailler sur un projet de cloisonnement de la mezzanine car il y a une volonté de remettre le sport à la salle des sports et non à la Danoterie.

Redon Agglomération : -Réunion avec la commission culture pour discuter de la compétence Médiathèque, Conservatoire et Théâtre.

-Réunion avec la direction de l'économie : présentation des services. Redon Agglomération relance l'aide en direction des entreprises.

-Réunion pour l'assainissement : compréhension des enjeux des différentes collectivités et des tarifs appliqués.

-Déchèteries : les déchèteries restent ouvertes pendant le confinement. Un courrier de la Préfecture et DREAL sont arrivés à Redon Agglomération informant que celles-ci restent bien ouvertes.

Décision du Maire :

-Décision n°2020-03 relative à la reconduction de la convention de mise à disposition du terrain multisports du 16/10/2020 au 31/12/2020 avec la commune de Redon pour le compte du Football Club Atlantique Vilaine.

-Décision n°2020-04 relative à la conclusion d'un bail à usage professionnel dans l'annexe de la Mairie.

11- Informations et Questions diverses :

Informations :

EHPAD : Pour le moment aucun cas de COVID n'a été recensé à l'EHPAD. Les résidents circulent dans l'établissement mais les familles sont reçues sur rdv et dans une pièce différenciée.

Crise Sanitaire : Réouverture du registre pour les personnes vulnérables auprès de la Mairie. Tout habitant souhaitant se signaler et demandant de l'aide peut appeler la Mairie.

Projet Antenne Téléphonique :

Mme Annabelle Mazan demande l'état d'avancement de l'antenne relais d'Orange, et réitère la demande du dernier conseil municipal avec le vote d'une motion.

M. Le Maire explique que pour l'instant Orange tient ses engagements, à savoir qu'aucune déclaration préalable n'est arrivée en Mairie. Il étudie les 6 propositions proposées par les élus et les membres du collectif. Après, sur les propositions retenues, rien ne préjugera des accords des propriétaires.

M. Le Maire annonce que pour la commune de St Nicolas, Orange commence à reprendre contact également. Par ailleurs, une commune voisine, a été informée qu'un dossier d'information interviendra pour la 5G.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'avec deux autres adjoints, il a participé à la présentation faite par le Collectif de St Nicolas à la Métairie.

M. Le Maire indique que pour l'instant, il n'y a pas d'intérêt à poser une motion. Il est nécessaire d'attendre les suites données aux propositions transmises à Orange.

M. Philippe Mahé explique que la motion ce n'est pas contre Orange mais qu'elle serait utile pour indiquer dans quelles conditions se font les installations, éviter la proximité des zones d'habitations, des exploitations, et que l'emplacement ne doit pas se faire à l'emplacement prévu.

M. Le Maire souligne qu'il y a un changement qui s'opère avec ce type d'installation. Il y a quelques mois encore, les implantations d'antennes se passaient sans difficulté. Aujourd'hui, il est nécessaire de faire une information et concertation avant tout démarrage de projet ; Et Orange l'a compris.

M. Le Maire complète en indiquant qu'il y a eu 7 mesures d'ondes sur Fégréac avec l'ANFR, et sur ces 7 mesures, on est au plus bas à la Mairie avec 0,15 au plus élevé au Villot avec 1,01.

Groupe Minoritaire :

M. Philippe Mahé annonce au conseil municipal que le groupe minoritaire se désolidarise de Mme De Cassagnac, et qu'il y a donc scission.

M. Le Maire prend acte mais rappelle qu'il appartient aux 19 conseillers élus de travailler tous ensemble et d'être présents lors des commissions.

SYDELA :

Le SYDELA est en train de mettre en place leurs différentes commissions.

M. Boyère Florian indique qu'une présentation des services du SYDELA sera faite lors d'un conseil municipal, et que suite à un appel d'offre sur la fourniture d'énergie, deux prestataires ont été retenus (pour le tarif bleu et le tarif jaune).

Le Maire clôt le conseil à 22h11
Le Maire / Jérôme Ricordel



Prochain Conseil municipal : 09/12/2020 à 20h